COMITÉ SYNDICAL
04 février 2020 à 20h00 – 50500 LES VEYS
commune de CARENTAN LES MARAIS

Relevé de décisions

Extrait de délibération

CS 2020/05 Finances locales : Divers : Régie de recettes : actualisation des tarifs de la boutique de la Maison du Parc

Affiché le 05 MARS 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 4 février 2020 à 20 h 00 à Les Veys sur convocation de ses membres en date du 16 janvier 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal MARIE *(pouvoirs de Hubert LEFEVRE et Robert RETOUT),* Florence MAZIER *(pouvoir de Hubert **DEJEAN DE LA BATIE**)*

Pour les conseillers départementaux

Françoise **LEROSSIGNOL** *(pouvoir de Nicole **GODARD**)*, Jean **MORIN** *(pouvoir de Marc **LEFEVRE**)*, Patrick **THOMINES** *(pouvoir de Maryse **LE GOFF**)*,

Pour les Communautés de Communes

Michel **FAUVEL** *(pouvoir de Jacky **MAILLARD**)*, René **HARDY** *(pouvoir de Michel **COUILLARD**)*, Anne **HEBERT-PIQUART** *(pouvoir de Laurent **PIEN**)*

Pour les communes

Stéphane **BARRAULT** (La Meauffe), Jean-Marc **JOLY** (Hémevez – *pouvoir de Didier **CORNIERE***), Mickaël **LALANDE** (Montmartin en Graignes), Jocelyne **LEVAVASSEUR** (Fresville – *pouvoir de Hubert **MOUCHEL***), Marinette **MIGAULT** (Rauville la Place), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle), Gérard **TAPIN** (Marchésieux – *pouvoir de Laure **LEDANOIS***), Didier **REMON** (Beuzeville la Bastille), Alexandra **UHLMANN** (Le Mesnil Véneron), Jean-Michel **GREEN** (Vouilly – *pouvoir de Michel **MAUDUIT***) Erick **JEANNE** (Trévières), Michel **MARIETTE** ((Rubercy)

avec voix consultative

Pour les membres associés

Thierry **RENAUD** (SCOT Centre Manche), Marc **LECOUSTEY** (Chambre d'Agriculture de la Manche), Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche).

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Caroline **AMIEL,** Jean-Manuel **COUSIN**, Hubert **DEJEAN DE LA BATIE, Hubert LEFEVRE**, Robert **RETOUT,** Nathalie **THIERRY.**

Pour les conseils départementaux

Christèle **CASTELEIN**, Jacques **COQUELIN,** Gabriel **DAUBE**, Nicole **GODARD** Marc **LEFEVRE**, Maryse **LE GOFF.** Patricia **GADY-DUQUESNE**,

Pour les Communautés de Communes

Pierre **AUBRIL**, Michel **COUILLARD**, Michel **DAVY DE VIRVILLE**, Jacky **MAILLARD,** Laurent **PIEN**

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20200306-DELIB_CS2020_05-DE
Date de télétransmission : 06/03/2020
Date de réception préfecture : 06/03/2020

Pour les communes

André **CARPENTIER** (Millières), Didier **CORNIERE** (Sainte-Mère-Eglise), Daniel **ENAULT** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan les Marais), Laurent **HUET** (Vaudrimesnil), Laure **LEDANOIS** (Pirou), Henri **LEMOIGNE** (Créances), Géraldine **MAUDUIT** (Rémilly les Marais), Hubert **MOUCHEL** (Lestre), Michel **MAUDUIT** (Isigny sur Mer)

Pour les membres associés

CAUE du Calvados, Jean-Yves **HEURTIN** (Président Chambre d'Agriculture du Calvados),Sylvain **LEREDDE,** Syndicat Mixte de la Vire

Étaient également présents (*Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*) :

Audrey **GAUDRON,** Guillaume **HÉDOUIN,** Joëlle **RIMBERT,** Fabienne **COLLINEAU, Jean-Baptiste WETTON, Marie DEVILLE, Denis LETAN,** François **STREIFF,** Vanessa **LEPASQUIER**

soit un quorum de 33 membres présents sur 58
Nombre de votants 20 présents + 13 pouvoirs soit 33 votants.

CS 2020/05 Finances locales : Divers : Régie de recettes : actualisation des tarifs de la boutique de la Maison du Parc

Délibération : Le Comité Syndical vote à l'unanimité :

1/ Les tarifs proposés dans le cadre de la location de vélo avec le prestataire Loc Vélo et autorise le Président à signer la convention s'y référent.

Les tarifs de location proposés par le Parc sont ceux proposés par le prestataire à savoir :

Coût location public	1/2 journée	1 journée	2 jours	3 jours	1 semaine
Vélo kit éco	15,00 €	25,00 €	45,00 €	55,00 €	100,00 €
Vélo randonneur	14,00 €	22,00 €	42,00 €	63,00 €	129,00 €
Velo e-bike flex*	20,00 €	30,00 €	50,00 €	65,00 €	120,00 €
Velo e-bike premium*	26,00 €	39,00 €	75,00 €	108,00 €	220,00 €
vélo enfant*	9,00 €	13,00 €	26,00 €	36,00 €	74,00 €
vélo vtt disc*	14,00 €	22,00 €	42,00 €	63,00 €	129,00 €
Remorque enfant*	9,00 €	13,00 €	26,00 €	36,00 €	74,00 €

* le Parc percevra 50 % de ces tarifs

2/ La Gratuité à l'Espace naturel sensible des marais des Ponts d'Ouve pour les individuels et les groupes constitués lors des périodes d'inondations exceptionnelles du marais, et hors période de gratuité hivernale.

Accusé de réception préfecture
050-255002552-20200306-DELIB_CS2020_05-DE
Date de télétransmission : 06/03/2020
Date de réception préfecture : 06/03/2020

2/ La liste complète des articles (cf. liste jointe) et des tarifications de la Maison du Parc intégrant les modifications ci-dessous :

- les tarifs concernant la prestation de location de vélo pour une période de 4mois (15 mai au 15 septembre 2019) en partenariat avec le prestataire Loc Vélo Normandie.

3/ Dans le cadre du fonctionnement de la régie de recettes de la Maison du Parc, le Comité Syndical :

1. Valide la liste actualisée de l'ensemble des articles et des tarifs proposés (cf. liste jointe).
2. Donne son accord sur :

- la facturation à l'acheteur des frais d'affranchissement pour l'envoi d'articles achetés à la boutique de la Maison du Parc,
- une remise de 20 % sur l'achat de publications du Parc :
  - pour un achat à partir de 7 exemplaires au minimum,
  - de façon systématique aux structures conventionnées quelque soit la quantité achetée,
- la facturation au réel du matériel fourni par le Parc, dans le cadre d'ateliers animés par ses agents, pour d'autres structures.

3. Valide la tarification des visites ci-dessous :

Tarif des visites pour les individuels applicable au 1er janvier 2020

En visite libre

Billet d'entrée annuel*	Tarif plein	Tarif réduit**
Habitant du Parc	4,00 €	2,00 €
Habitant hors Parc	5,00 €	2,50 €

* gratuit pour les moins de 25 ans (**en individuel et hors groupes scolaires, CLSH, associations**) et les personnes en situation de handicap
** étudiants, demandeurs d'emploi

En visite guidée

Visite guidée	Tarif plein	Tarif réduit*	Tarif famille**
Habitant du Parc	5.00€	2.50€	10.50€
Habitant hors Parc	6.00€	3.00€	13.00€

* Jusqu'à 25 ans, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap
** applicable pour de 1 ou 2 adultes et un ou des jeunes de moins de 25 ans de la même famille.

Tarif des visites pour les groupes applicable au 1er janvier 2020

Animations pédagogiques	Tarif adulte Parc & Hors Parc	Tarif réduit hors Parc	Tarif réduit Parc
Taux horaire d'un animateur	60,00 €	55,00 €	43,00 €
Supplément bateau (par aller-retour)	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Supplément matériel pédagogique (par personne)	0,15 €	0,15 €	0,15 €

Visite non guidée	Tarif adulte	Tarif réduit**	Tarif Scolaires Parc***
Par personne	2.50 €	1.50 €	1.00 €
Supplément matériel pédagogique (par personne)	-	0.15€	0.15€

** scolaires et centres de loisirs hors Parc, sans-emplois, personnes en situation de handicap
*** scolaires et centres de loisirs uniquement

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20200306-DELIBCS2020_05-DE
Date de télétransmission : 06/03/2020
Date de réception préfecture : 06/03/2020

Modalités particulières d'accès à la Maison du Parc

- Gratuité de l'accès à la Maison du Parc et à l'Espace Naturel Sensible des Ponts d'Ouve pendant **l'hiver, en visite libre, pour les visiteurs à titre individuel et en groupe constitué.**
- **Gratuité exceptionnelle** lorsqu'il est physiquement impossible d'accéder au grand observatoire (chemin menant à l'observatoire principal recouvert de plus de 20 cm d'eau).
- Gratuité pour tous les publics aux **expositions** présentées dans les salles d'exposition de la Maison du Parc.
- Gratuité en visite libre pour le public individuel de **moins de 25 ans** et les **personnes en situation de handicap**.
- Gratuité pour les **enseignants** et les **professionnels du tourisme**.
- Gratuité pour les partenaires et les élus lors de **journées découvertes « Hors saison »**.
- Une entrée offerte pour une entrée achetée, dans le cadre d'**opérations de promotion ponctuelles** : salons, vitrines ou autres événementiels.
- Gratuité lors d'**opérations départementales, régionales et nationales** (journées du patrimoine, nuit de la chouette, etc.).
- Autorisation donnée au Bureau du Parc de choisir la politique tarifaire mise en place au cours d'opérations limitées dans le temps.
- Gratuité en visite libre dans le cadre du dispositif de la carte **Atouts Normandie**.

- Possibilité d'accorder :
  - une remise pouvant aller jusqu'à 20%, sur les tarifs de visite de la Maison du Parc aux professionnels du tourisme (CDT, autocaristes, hébergements de groupes, agences réceptives, etc.) dans le cadre de conventions de partenariat.
  - une remise de 10 % sur les tarifs de visite de la Maison du Parc aux structures qui amènent la venue de groupes (ex : VTF, hébergement de groupe, etc.).
- Mise en place d'une **carte d'abonnement** à un prix égal à celui de 4 entrées adulte plein tarif hors Parc, permettant l'accès privilégié à l'Espace Naturel Sensible en dehors des horaires habituels d'ouverture, selon un calendrier pré-établi.

Modalités de diffusion du topo-guide «Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin à pied»

Dans le cadre de la convention avec la FFRP et du co-financement Parc/FFRP, il est prévu que le Parc ait à sa disposition 2 000 exemplaires du topo-guide « Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin à pied ».

<u>Le Comité Syndical accepte les modalités de diffusion ci-dessous :</u>

- Autorise la régie Parc à accorder des pourcentages de remise aux partenaires tourisme du Parc (offices de tourisme, boutique des lieux de visite, des centres d'hébergement groupes...) sur l'achat de topo-guides pour la revente (20 % à partir de 7 exemplaires minimum.
- Autorise la régie Parc à confier des topo-guides en dépôt-vente chez les partenaires tourisme du Parc qui ne peuvent pas s'engager sur un achat.

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20200306-DELIB_CS2020_05-AR
Date de télétransmission : 06/03/2020
Date de réception préfecture : 06/03/2020

- Autorise le Parc à offrir des exemplaires aux partenaires de la randonnée qui ont contribué à la réalisation du topo-guide (collectivités - Communautés de Communes, communes, financeurs, photographes, associations de réinsertion, Comités Départementaux de la Randonnée Pédestre, baliseurs bénévoles, offices de tourisme, équipe du Parc, divers contributeurs).

Pour extrait certifié conforme,

Transmis en Préfecture le 05 MARS 2020

Le Président du Parc,

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Olive
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - www.parc-cotentin-bessin.fr

Jean MORIN

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20200306-DELIB_CS2020_05-DE
Date de télétransmission : 06/03/2020
Date de réception préfecture : 06/03/2020